



Ville de Vaujours

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 12/05/2021		N° DP 093 074 21 C0032
Par :	MONSIEUR	
Demeurant à :	45 RUE VICTOR HUGO – 93410 VAUJOURS	
Pour :	REGULARISATION D'UNE CLOTURE ET PORTAIL	
Sur un terrain sis à	45 RUE VICTOR HUGO – 93410 VAUJOURS	
Cadastre :	B 113	

Surface de plancher créée:	0 m²
Nb de logements:	0
Nb de bâtiments:	0
Destination :	HABITATION

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision d'OPPOSITION n°21/221

Monsieur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le contenu et les effets du plan local d'urbanisme aux articles L 151-1 et suivants et L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le courrier de Monsieur reçu en date du 12 mai 2021 concernant la demande de maintenir une clôture pleine ;

Vu la déclaration préalable susvisée.

Considérant la mise en demeure en date du 15 juin 2020 ;

Considérant la relance de mise en demeure en date du 26 avril 2021 ;

Pour ce motif, nous vous informons que la déclaration préalable est refusée.

-ARRETE-

Article 1 : Le motif de refus mentionné dans le Plan local d'urbanisme :

- **ARTICLE UG.11.11.1.** – Clôture sur rue

La hauteur des clôtures ne peut dépasser 2 mètres et 0,90 mètre pour le mur bahut.

Elles seront ajourées.

Article 2 : Vous êtes donc invité à déposer une nouvelle demande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 03 juin 2021

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint en charge de
l'urbanisme, les espaces verts, les
travaux et les voiries,



Stéphane PAU

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE :** Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE :** La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme). Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. « Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.



Déclaration préalable

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210619-21-221-AI
Date de télétransmission : 19/06/2021
Date de réception préfecture : 19/06/2021



N° 13703*07

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 093 074 21 C 0032
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie
MARIE DE VAUJOURS
SEINE SAINT-DENIS

12 MAI 2021

le 12/05/2021 à 10h35, Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI,...) : _____

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : _____ Prénom : _____

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 45 Voie : Rue Victor Hugo

Lieu-dit : _____ Localité : VAUJOURS

Code postal : 93440 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____

Téléphone : _____

Vu pour être annexé

à la déclaration préalable

indiquez l'indicateur pour le pays étranger : _____

Division territoriale : _____

Vaujours, le 12/05/2021

Le Maire

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Division territoriale : _____

Stéphane PAU

indiquez l'indicateur pour le pays étranger : _____

☐ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 45 Voie : Rue Victor Hugo

Lieu-dit : _____ Localité : VAUJOURS

Code postal : 93410 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : _____ Section : B Numéro : 113

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 500

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case ☐

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

☐ Nouvelle construction

Type d'annexe créée :

☐ Piscine

☐ Garage

☐ Véranda

☐ Abri de jardin

Autre (précisez) : _____

☐ Travaux sur une construction existante

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : _____

☒ Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

Remplacement clôture et portail

Votre projet concerne : ☒ votre résidence principale ☐ votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : _____ • la surface de plancher créée : 0

• la surface de plancher supprimée : _____

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable

N° 09307421C0032

Vaujours, le 31/07/2021

Le Maire,

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(Informations complémentaires)

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PA...

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Vaujours
Le : 7 mai 2021
Signature du (des) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

12 Mai 2021



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307462105032
Vaujours, le 3 juin 2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) :

12/06/2021
DP 093 074 21 C 0032
MAIRIE DE VAUJOURS
Saint-Nicolas

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0032
Vaujours, le 3 juin 2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,
Stéphane PAU



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 093 074 21 00032
Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 2.0m²

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0.2m²

Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : 0.2m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante?m²

Quelle est la surface taxable démolie ?m²

Quel est le nombre de logements existants ? 4

à la déclaration préalable

N° 0930742100032

Vaujours, le 31 juin 2021

Le Maire,

1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ?m²

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet :m²

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui ☐ Non ☐



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☒

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☒

2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
☐ F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
☐ F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
☐ F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
☐ F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
☐ F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

3 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093 074 21 C 0032

Division territoriale

Vaujours, le 3 juin 2021

Le Maire,

Date 7 mai 2021

Nom et Signature du déclarant

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0032
Vaujours, le 31 juin 2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

Rue Victor Hugo

Lavy Bonnot

6444

Rue Victor Hugo

Rue Victor Hugo

093 074 21 C 0032

12 MAI 2021

Rue Victor Hugo



D44

Rue de Verdun

Rue de Meaux

Rue de Bordeaux

le Bordeaux



Espaces ver



Sport



Culture



Enfance -
Scolaire



Petite enfance



Cultes -
Cimetière



Services publi



Mairie de
Vaujours





Date de l'image : avr. 2019 © 2020 Google

Vaujours, Île-de-France



Street View

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable

N° 09307421C0032

Vaujours, le 3 juin 2021

Le Maire,



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU



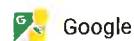
12 MAI 2021

DP 093 074 21 C 0032



Date de l'image : avr. 2019 © 2020 Google

Vaujours, Île-de-France



Street View

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093074210032
Vaujours, le 3 Juin 2021
Le Maire,



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU



093074210032
121-11021



Date de l'image : avr. 2019 © 2020 Google

Vaujours, Île-de-France



Street View

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0032
Vaujours, le 3 juin 2021
Le Maire,



Pour le M
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU



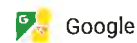
093 074 21 C 0032

12 JUIN 2021



Date de l'image : avr. 2019 © 2020 Google

Vaujours, Île-de-France



Street View



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 0930742100032
Vaujours, le 3 juin 2021
Le Maire,



Pour
Le 6^{ème} Arrondissement

Stéphane PAU



DP 093 074 21 00032

45 Rue Victor Hugo
93410 Vaujours

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 0930762160032
Vaujours, le 3 mai 2021
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210619-21-221-AI
Date de télétransmission : 19/06/2021
Date de réception préfecture : 19/06/2021

MAIRIE DE VAUJOURS
SEINE SAINT-DENIS

23567
12 MAI 2021

Vaujours, le 7 mai 2021

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

MAIRIE DE VAUJOURS
Service Urbanisme
20 Rue Alexandre Boucher
93410 VAUJOURS


Stéphane PAU

Vos Réf. : DB/SB/TD/NB

Lettre Recommandée avec A.R. 1A 181 642 0 6831

A l'attention de Monsieur Stéphane PAU, 6^{ème} Adjoint,

Monsieur,

Vous nous avez adressé un courrier relatif à la réalisation d'une clôture pour notre résidence.

Effectivement, comme évoqué avec les différentes personnes lors de leur venue, nous ne savions pas qu'il fallait consulter vos services pour un remplacement de clôture puisque pour nous, et pour la personne qui a effectué les travaux d'ailleurs, elle existait déjà.

Cependant comme vous le précisez les dimensions sont respectées. Il est vrai que la clôture est pleine car notre propriété est située proche de la rue et à proximité de plusieurs « commerces » tels que la Carrosserie Loux, le Marrakech Awal, O'Poils, Lazare Tabak et Placoplatre.

Les clients de ces « entreprises » sont amenés à se stationner dans la rue Victor Hugo et sur l'espace le plus près de leur destination soit en général devant notre maison, ce qui est normal puisque c'est un espace public. Mais j'attire votre attention sur le fait que ces « visiteurs » avaient une vue sur notre intérieur et que nous souhaitions préserver notre intimité.

D'autre part, nous sommes dans un environnement bruyant, les entreprises comme Placoplatre et Lazare Tabak émettent de la poussière fine qui se dépose sur les fenêtres. De plus nous avons été informés qu'une maison avait récemment été visitée par des cambrioleurs.

Ce type de clôture nous permet de nous "protéger" de ces différents éléments.

Nous vous joignons un dossier de déclaration préalable pour la régularisation et vous demandons par la présente de nous autoriser à conserver une clôture pleine, qui est un produit manufacturé, étant donné la situation de notre habitation dans l'environnement décrit ci-dessus même si cette dernière ne correspond pas à l'annexe F qui définit la composition des clôtures à privilégier.

Je vous informe également que nous avons nettoyé la voirie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Ville de Vaujours

Vaujours, le 15 juin 2020

Monsieur et Madame
45 rue Victor Hugo
93410 VAUJOURS

Affaire suivie
par :
Service
Urbanisme

Lettre recommandée AR n° : 1A 184 086 0311 2

Madame, Monsieur,

Objet :
Réalisation
d'une clôture
non conforme
sans
autorisation et
Mise en
demeure-45 rue
V. Hugo

La présente fait suite aux travaux sans autorisation (clôture et portail), constatés lors de notre visite du 9 juin dernier sur votre propriété située au 45 rue Victor Hugo.

La réglementation en vigueur du Plan Local d'Urbanisme exige une clôture ajourée, annexe F en pièce jointe de cette correspondance.

Or, si les dimensions (du muret et de la clôture) sont conformes, le format ne l'est pas car la partie haute de votre clôture est pleine.

N/réf. :
DB/SB/TD/NB

Du plus, la voirie a été endommagée et salie.

Aussi je vous mets en demeure de déposer, en mairie, un dossier de déclaration préalable pour la régularisation de la clôture et je vous saurai gré de procéder aux travaux de réfection de voirie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher
93410 VAUJOURS

Pièces jointes : Cerfa DP n°13404*07
Annexe F du PLU

Tél. : 01 48 61 96 75
Télécopie : 01 48 60 78 03

Mail : contact@ville-vaujours.fr
Site Internet : www.vaujours.fr



Vaujours, le 26 avril 2021

Monsieur
45, rue Victor Hugo
93410 VAUJOURS

Dossier suivi par :
Service Urbanisme Foncier

N/Réf : DB/ST/TD/SM

Lettre recommandée AR n° : 1A 191 095 7389 6

Objet : Relance suite à mise en demeure pour des travaux réalisés sans autorisation au 45, rue Victor Hugo

Monsieur,

La présente fait suite à la **réalisation d'une clôture non ajourée sans autorisation**, constatée lors d'une visite de contrôle effectuée par un agent assermenté en date du 9 juin 2020 au 45, rue Victor Hugo à Vaujours (parcelle B 113).

L'article UG 11 du règlement du Plan local d'urbanisme de la Ville de Vaujours dispose, à propos des clôtures sur rue :

« La hauteur des clôtures ne peut dépasser 2 mètres et 0,90 mètre pour le mur bahut. Elles seront ajourées (grille ou grillage) ».

Or, la partie haute de votre clôture ne respecte pas les dispositions du Plan local d'urbanisme en ce qu'elle est pleine (non ajourée). De plus, vous avez réalisé cette clôture sans autorisation.

Nous vous avons adressé un premier courrier en date du 15 juin 2020, vous mettant en demeure de déposer une déclaration préalable en mairie afin de régulariser cette construction et de la mettre en conformité avec le règlement du Plan local d'urbanisme ; cette mise en demeure n'a été suivie d'aucun effet à ce jour.

Aussi, en application de l'article L.481-1 du Code de l'urbanisme, je vous mets une nouvelle fois en demeure d'interrompre immédiatement vos travaux et de déposer, en mairie, dans un délai d'**un mois**, un **dossier de déclaration préalable pour la régularisation des travaux** entrepris sur votre propriété. A défaut, je serais dans l'obligation de dresser un procès-verbal d'infraction au Code de l'urbanisme, qui sera transmis au Procureur de la République.

